



|             |        |    |
|-------------|--------|----|
| 5.0 crédits | 45.0 h | 1q |
|-------------|--------|----|

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Enseignants:                 | Radi Yannick ;  |
| Langue d'enseignement:       | Français  |
| Lieu du cours                | Louvain-la-Neuve  |
| Préalables :                 | <i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>  |
| Thèmes abordés :             | Présentation synthétique des différentes catégories de règles de droit (traités, coutumes, principes, actes unilatéraux) qui s'appliquent aux membres de la communauté internationale (Etats, organisations internationales, Saint-Siège, autres sujets) dans leurs rapports mutuels (amicaux ou conflictuels).   |
| Acquis d'apprentissage       | <p>Procurer à un public de non-juristes une information de base sur les règles de composition, d'organisation et de fonctionnement de la communauté internationale contemporaine, sur l'ordre juridique qui la régit et sur son évolution.</p> <p>Note importante. L'étudiant doit avoir compris et assimilé les notions et règles juridiques qui organisent la matière.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>  |
| Contenu :                    | <p>Après avoir défini la communauté internationale, le cours dessine d'abord à grands traits le statut juridique des différentes catégories de membres de cette communauté: les États, les organisations internationales, le Saint-Siège et les autres entités para-étatiques, enfin les individus dans une mesure limitée. Les sources formelles du droit international public sont ensuite étudiées: les traités, la coutume internationale, les principes généraux et les actes unilatéraux. La dernière partie du cours est consacrée aux règles juridiques essentielles qui régissent les relations internationales: les principes structurels de la communauté internationale; les bases du droit diplomatique et consulaire; le droit des espaces terrestre, maritime, aérien et extra-atmosphérique; les principes de la responsabilité internationale; les modes, tant pacifiques que coercitifs, de règlement des différends internationaux.</p> <p>Méthode :</p> <p>Enseignement magistral. Le cours tient compte de l'actualité internationale et montre le décalage éventuel entre la théorie juridique et les réalités sociologiques des relations internationales.</p> |
| Autres infos :               | <p>Pré-requis : La connaissance préalable des fondements du droit facilite la compréhension</p> <p>Evaluation : L'examen est soit oral, soit écrit. S'il est oral, l'étudiant dispose d'un temps de préparation.</p> <p>Support : Les étudiants disposent d'un syllabus synthétique et d'un dossier documentaire.</p>   |
| Faculté ou entité en charge: | ESPO  |

| <b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b> |                           |         |                           |   |
|--|---------------------------|---------|---------------------------|---|
| Intitulé du programme  | Sigle                     | Crédits | Prérequis                 | Acquis d'apprentissage  |
| Mineure en sciences politiques   | <a href="#">LSPOL100I</a> | 5       | -                         |  |
| Bachelier en sciences politiques,<br>orientation générale                | <a href="#">SPOL1BA</a>   | 5       | <a href="#">LCOPS1211</a> |  |